



## Charte de fonctionnement de l'Espace Santé Dole Nord Jura

*Ce document est remis à toute personne envisageant de participer à l'une ou plusieurs des activités organisées par l'Espace Santé.*

Vous avez exprimé le souhait de participer à une activité proposée par l'Espace Santé

Voici quelques précisions sur le **sens** de nos activités et les conditions de votre participation :

- \* Toutes nos activités concernent la SANTE. Par '**santé**' nous entendons un état de bien-être global, c'est-à-dire aussi bien physique que psychologique ou social. Toute personne chez qui ce bien-être se trouve fragilisé, détérioré ou menacé (par une maladie, une situation, un évènement...) trouve sa place à l'Espace Santé.
- \* Cette orientation nous différencie des organismes (tels que clubs, organismes professionnels divers...) qui proposent des activités de bien-être d'intérêt général.
- \* Pour toute personne sollicitant l'Espace Santé, les **attentes et besoins en matière de santé** sont évalués par un entretien individuel avec l'un des professionnels de l'équipe. Un rendez-vous est proposé par le secrétariat. D'autres entretiens peuvent s'avérer utiles au cours du temps pour réévaluer les besoins.
- \* Le soutien apporté par l'Espace Santé est le plus souvent **temporaire** : il s'agit d'aider la personne à passer un cap difficile, en visant dans la mesure du possible l'AUTONOMIE qui lui permettra de vivre mieux, et d'utiliser ultérieurement, si tel est son besoin, d'autres relais. Le nombre d'ateliers différents et la durée de participation ne sont pas limités de façon systématique ; ce caractère temporaire est soumis à la responsabilité de chacun et aux évaluations périodiques, ceci permettant à chacun de trouver un lieu ressource et bénéficier d'activités adaptées et personnalisées.

Suite à l'entretien initial, des ateliers « découverte » gratuits pour une ou plusieurs activités, vous permettront de faire des choix. Suivant ce qui aura trouvé sens pour vous, la secrétaire prendra votre inscription et vous demandera de régler une cotisation.

### Pour les **membres individuels** :

*Cotisation de base annuelle :*

*15 €, incluant la participation à une activité, modulée en fonction du nombre des activités effectuées :*

*20 € pour 2 activités,*

*30 € pour 3 activités (dès à présent pour les nouveaux adhérents et à partir de septembre 2016 pour tous).*

*La cotisation ne donne lieu à aucune réduction fiscale.*